

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Joël H. VALLAT

LYCEE LOUIS-LE-GRAND
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
Fax : 01 44 32 82 33
Joel.Vallat@wanadoo.fr

Vice-Président

Patrice CORRE

LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre@voila.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE

LYCEE VICTOR HUGO
16, rue de la Défense Passive
14000 CAEN CEDEX 05
Tél : 02 31 47 45 50
Fax : 02 31 95 19 01
dmontagne@aol.com

Trésorier

Philippe SEMICHON

LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT

LYCEE SAINT-LOUIS
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 04
Fax : 01 53 73 73 05
jf.guipont@noos.fr

Bulletin diffusion

Michel BOUCHAUD

LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
Michel.Bouchaud@ac-lille.fr

BULLETIN N° 38

OCTOBRE 2004

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :
<http://aplcpge.free.fr>

SOMMAIRE DU N° 38

Le mot du Président	page 3
Un programme APLCPGE : le recrutement d'élèves chinois dans les CPGE scientifiques	pages 4-5
Réussir l'insertion des CPGE dans l'espace européen d'enseignement supérieur	pages 6-7
Le Conseil d'Administration de l'APLCPGE	pages 8 à 10
Les commissions de travail de l'APLCPGE	page 11
Compte rendu de la réunion à l'ESSEC	pages 12 à 16
Compte rendu de la réunion à HEC	pages 17 à 20
La procédure d'admission les chiffres de juin 2004 (Bernard KOEHRET)	pages 21-22
La procédure d'admission compte rendu de la commission nationale de suivi ..	pages 23 à 26
Compte rendu du Conseil d'Administration de l'APLCPGE du 24 septembre 2004	pages 27 à 34
Statuts de l'APLCPGE	pages 35 à 37
Annnonce de l'Assemblée Générale des 14 et 15 janvier 2005	pages 38-39
Formulaire d'adhésion à l'APLCPGE	page 40

LE MOT DU PRESIDENT

Le premier bulletin de l'APLCPGE pour l'année scolaire 2004-2005 est adressé à tous les personnels de direction des Lycées à Classes Préparatoires, membres ou non de l'APLCPGE.

Par courrier postal vous recevez le sommaire, le contenu du bulletin étant accessible par internet. Cette formule, moins coûteuse, permet de toucher un plus grand nombre de collègues, car c'est bien le but de cette démarche.

L'APLCPGE, plus que jamais, a besoin de membres actifs qui s'impliquent dans son fonctionnement. Le compte rendu de la commission de suivi (*voir pages 23 à 26*) tout comme la présentation du programme des élèves chinois recrutés en CPGE (*voir pages 4 et 5*) montrent bien, dans des domaines différents, le rôle joué par notre Association, son influence, mais aussi sa « reconnaissance » par les autorités ainsi que par nos partenaires.

Lieu de débats, force de propositions, l'APLCPGE le sera à nouveau à l'occasion de sa prochaine Assemblée Générale à laquelle vous êtes tous conviés les 14 et 15 janvier prochains.

Claude THELOT a accepté avec enthousiasme d'être notre invité d'honneur. Nul doute que son intervention sur les CPGE (qui n'ont pas été un point marquant du débat sur l'Ecole !) sera pour nous source de réflexion et de discussions.

Au préalable, nous aurons repris le travail en Commissions auquel je vous invite à participer nombreux (*voir page 11*), tout comme je lance d'ores et déjà un appel à candidature pour l'élection au Conseil d'Administration qui sera renouvelé à cette occasion (vous trouverez un bulletin de candidature dans le numéro de décembre).

Ce Conseil d'Administration doit être le reflet de la composition de notre Association dans sa grande diversité, proviseurs/proviseurs adjoints, Paris/Province, grosses structures/petites unités et bien entendu... hommes/femmes. Pensez-y dès maintenant.

Avant tout, c'est la fiche d'adhésion (*page 40*) que nous vous proposons de remplir et de renvoyer à Philippe Sémichon, notre trésorier.

L'APLCPGE a besoin de vous, en grand nombre, pour demeurer l'interlocuteur écouté qu'elle est devenue, mais aussi pour continuer à promouvoir un dispositif de formation fondé sur le principe républicain d'égalité des chances et sur la sélection des potentiels les plus aptes à l'exercice des hautes responsabilités.

Joël H. VALLAT

UN PROGRAMME A.P.L.C.P.G.E. : LE RECRUTEMENT D'ELEVES CHINOIS DANS LES CPGE SCIENTIFIQUES

En 1999, le Lycée Louis le Grand a accueilli en MPSI les premiers élèves chinois (3) recrutés à l'Ecole des Langues Etrangères de Nankin, sur test de mathématiques.

Compte tenu des succès obtenus, cette expérience a été étendue, à la rentrée 2004, à douze lycées qui ont recruté une trentaine d'élèves de ce pays.

Le passage à la cinquantaine peut être facilement envisagé à la rentrée 2005 dans la mesure où le nombre de candidats est en nette augmentation.

LES LYCEES D'ACCUEIL

Lycées de Paris et de province dotés d'un nombre important de classes préparatoires et d'un internat :

- Cinq à Paris et environs : Chaptal, Henri IV, Hoche (Versailles), Janson de Sailly et Louis le Grand
- Sept en province : Clémenceau (Nantes), Kléber (Strasbourg), Le Parc et La Martinière (Lyon), Malherbe (Caen), Montaigne (Bordeaux), Pierre de Fermat (Toulouse).

D'autres lycées ont manifesté leur intention de se joindre à cette liste (Champollion à Grenoble, Faidherbe à Lille, Saint-Louis à Paris,...).

SELECTION ET PREPARATION DES CANDIDATS

Les candidats chinois susceptibles d'être admis en CPGE scientifiques sont de deux types :

- Elèves des classes terminales des Ecoles de Langues Etrangères (qui étudient le français depuis au moins quatre ans) ou des lycées de la « filière francophone » de Shanghai.
- Elèves des sections scientifiques des « lycées d'élite », établissements très sélectifs regroupant les meilleurs élèves d'une ville ou d'une région.

Dans la mesure où il est difficile d'envisager l'étude des dossiers scolaires, la solution d'un test écrit de mathématiques a été retenue.

Elaboré par un professeur de mathématiques (Louis le Grand), ce test a été proposé en janvier 2004 à deux cents candidats de Shanghai, Nankin, Wuhan et Huangzhou.

L'épreuve a été organisée sous la responsabilité des Services de Coopération français, et les copies envoyées au lycée du Parc et au lycée Louis le Grand. Une quarantaine de candidats ont été jugés d'un niveau suffisant pour justifier une admission en MPSI.

De mars à juin, ils ont bénéficié d'une préparation intensive en français (3 heures par jour) au sein des Alliances Françaises locales, ainsi que d'un stage linguistique au CAVILAM de Vichy (juillet – août 2004) permettant à ceux qui n'avaient pas étudié le français d'atteindre un niveau de base afin qu'ils soient en mesure de suivre les cours dès la rentrée de septembre.

PROFIL DES ELEVES RECRUTES

Ces élèves se situent parmi les meilleurs de leur classe d'âge, après avoir franchi avec succès toute une série d'obstacles (concours locaux ou nationaux, examens et tests divers,...).

Excellents dans les disciplines scientifiques, habitués à un travail intensif et à un environnement compétitif (le système chinois impose un véritable "parcours du combattant" depuis l'école élémentaire), ils s'adaptent très vite aux exigences de nos CPGE.

Il est intéressant de noter que les candidats ayant obtenu les meilleures notes au test de mathématiques ont renoncé à venir en France à la suite des propositions (pressions?) que leur a faites l'Université de Fudan à Shanghai (classée n° 2 en Chine après Tsinghua à Pékin), preuve supplémentaire de notre situation sur le marché international du savoir de haut niveau!

Leur point faible : les langues vivantes. Les francophones ont des difficultés en anglais, les autres en français. Ils vont progresser au cours des deux (ou trois) années de CPGE, mais il est vraisemblable qu'ils perdront des points aux épreuves correspondantes aux concours.

L'expérience des dernières années (à Louis le Grand) montre que cela ne constitue pas un obstacle à leur intégration des meilleures écoles d'ingénieurs (concours Centrale et Mines-Ponts), car la plupart obtiennent d'excellents résultats aux épreuves scientifiques.

L'APPUI DES AUTORITES FRANCAISES

L'Ambassade de France à Pékin et la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) ont compris l'intérêt d'un tel programme et lui apportent leur soutien.

S'agissant de la prospection des candidats éventuels, les efforts les plus marquants ont été fournis par l'Attaché de Coopération Universitaire à Shanghai. Cette année il annonce 500 candidats (Chine du Sud) qui seront testés dès le mois de décembre (la formation en français pourra ainsi démarrer dès janvier 2005).

Le Conseiller de Coopération installé à Pékin souhaite, dans un proche avenir, obtenir des résultats équivalents auprès des « lycées d'élite » de la capitale et de sa région.

A l'occasion de « l'année de la France en Chine » l'Ambassadeur de France a sollicité les grandes entreprises françaises installées en Chine pour financer le stage d'été à Vichy. La reconduction de cette opération semble acquise pour 2005, ces entreprises ayant perçu l'intérêt de former des jeunes chinois dans les écoles d'ingénieurs françaises, avec la perspective de collaborations futures...

Enfin, la DRIC apporte une reconnaissance officielle à ce programme : le 2 novembre, à Pékin, le Président de l'APLCPGE est invité à le présenter devant les membres de la « Commission mixte franco-chinoise de coopération pour l'éducation et la formation ».

La Direction des Relations Internationales du Ministère chinois de l'Education avait déjà manifesté son intérêt pour cette opération, notamment avec le souci évident de rééquilibrer le flux d'étudiants chinois attirés par les universités étrangères (américaines et australiennes en particulier).

A la mi-octobre, cinq proviseurs de lycées « pourvoyeurs » de Shanghai seront reçus à Paris et à Lyon. Au printemps 2005, une mission équivalente est programmée pour des proviseurs de lycées d'accueil qui devraient se rendre à Pékin et à Shanghai.

D'autres informations sur cette opération seront données lors de notre Assemblée Générale du 15 janvier prochain.

Joël H. VALLAT

REUSSIR L'INSERTION DES CPGE DANS L'ESPACE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le décret de novembre 1984 créant les nouvelles classes préparatoires a clairement affirmé qu'elles constituent un premier cycle d'enseignement supérieur. Ce décret a également prévu la mise en place de commissions d'admission et d'évaluation présidées par les proviseurs au sein desquelles doivent siéger des représentants des universités aux côtés des professeurs des classes préparatoires. La naissance de cette instance a permis de mettre à jour les conventions d'équivalence existantes et d'en signer de nouvelles facilitant ainsi les passerelles avec les universités qui demeurent seules habilitées à délivrer les grades.

Cela a ouvert des voies d'orientation plus nombreuses et plus diversifiées aux élèves de toutes les classes préparatoires dont les études ont pu être plus systématiquement validées.

De nouveaux horizons se sont ouverts depuis lors. Avec la publication des décrets n°2002-480, 2002-481 et 2002-482 du 8 avril 2002 fixant les modalités *d'application* « au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur », l'ensemble des formations supérieures se voient invitées à s'insérer dans une organisation nouvelle destinée en premier lieu à faciliter la validation des acquis et la mobilité. Celle-ci se caractérise par :

- une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence master et doctorat (dispositif L.M.D. 3, 5, 8).
- Une organisation des formations en semestres et unités d'enseignement.
- La mise en œuvre d'un système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit système de crédits *ECTS*.
- La délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes destinée à les rendre plus lisibles.

Pour les CPGE, ce nouveau cadre pose le problème de leur insertion dans une architecture qui supprime la référence à ce qui était le premier cycle de notre enseignement supérieur. Toutefois, la construction du nouvel Espace européen d'enseignement supérieur ne constitue à priori pas une menace pour notre « spécificité française » qui se voit sans doute ouvrir la perspective d'une meilleure reconnaissance internationale lui assurant une pérennité qu'on aurait pu craindre menacée.

Il nous faut maintenant travailler à l'intégration de nos classes dans les nouvelles structures. Mais si de leur côté, les universités françaises ont déjà beaucoup avancé dans la mise en place de la nouvelle architecture européenne, avec toute la latitude que leur confère leur autonomie, notre Ministère ne semble pas avoir souhaité engager une réflexion globale au sujet des classes préparatoires. A ce jour, aucune circulaire nationale n'est venue définir la forme d'une convention cadre entre lycées à CPGE et université, et aucune directive ne semble avoir été adressée aux recteurs pour inciter proviseurs et présidents d'universités à oeuvrer ensemble à la mise en place des ECTS et de nouvelles passerelles entre leurs établissements.

Respectant strictement l'autonomie de chaque université, notre Ministère, ainsi que nous l'avait laissé entendre Monsieur Jean Marc MONTEIL, directeur de la DESUP que nous avons rencontré l'an passé, et qui est revenu sur le sujet avec beaucoup de brio lors de la conférence-débat tenue lundi 18 octobre dans le cadre des Lundis de la Sorbonne, a fait le choix de laisser l'initiative au terrain, c'est à dire aux responsables d'établissements leur faisant confiance pour trouver les solutions les mieux adaptées.

Du reste nombre de collègues n'ont pas attendu pour engager une réflexion avec les universités de leurs académies. Cela avec plus ou moins de bonheur d'ailleurs, si bien que la situation paraît aujourd'hui quelque peu contrastée. En beaucoup de lieux, les conventions anciennes semblent être restées en l'état, en d'autres, la négociation sur les ECTS serait si avancée que du fait de leur spécificité les CPGE pourraient bénéficier de plus des 120 points ECTS normalement attribués aux deux premières années d'études.

Ce n'est donc pas d'esprit d'initiative que nous risquons de manquer, mais plutôt de cohérence. Aussi ne fait-il aucun doute que l'APLCPGE a un rôle de premier ordre à jouer pour garantir aux classes

préparatoires une place clairement définie et des parcours d'études très lisibles dans le nouvel Espace européen de l'enseignement supérieur en cours de construction.

Dans ce nouveau contexte, la reconnaissance de nos classes doit sortir renforcée et notre implication doit être à la hauteur de l'enjeu de l'international.

Et pour ce faire, il nous faut en premier lieu nous donner les moyens de nous tenir précisément informés des travaux que nous conduisons dans chacune de nos académies. C'est dans ce but que la commission chargée de réfléchir à la place des CPGE dans les nouvelles structures de l'enseignement supérieur se propose de présenter en janvier prochain une synthèse sur l'état actuel des conventions passées ou en cours de négociation avec les universités en faisant appel au concours de tous pour faire l'état des lieux au moyen de l'enquête ci-jointe.

Animateur de cette commission, je me propose de collecter des informations du plus grand nombre possible de collègues, que je souhaiterais recevoir de préférence par mail en format Word ou Acrobat, à l'adresse suivante **avant le 18 novembre** :

patricecorre@lemel.fr

ENQUÊTE NATIONALE DE L'APLCPGE CONVENTIONS PASSEES AVEC LES UNIVERSITES

Lycée :

(établir une fiche par type de CPGE)

Classes préparatoires littéraires :

Classes préparatoires scientifiques :

Classes préparatoires économiques et commerciales :

Université(s) avec laquelle (lesquelles) ont été passées des conventions :

Conventions sur le modèle traditionnel :

Date de signature :

Contenu (description simplifiée, rôle de la commission d'admission et d'évaluation, ...) :

Conventions nouvelles avec décompte des ECTS :

Date de signature :

Contenu (description simplifiée, rôle de la commission d'admission et d'évaluation, modalité de décompte des ECTS):

Joindre si possible des copies de la ou des convention(s) signées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration de l'APLCPGE a été renouvelé à l'occasion de l'Assemblée générale du 18 janvier 2003. Jusqu'à son renouvellement par l'Assemblée Générale 2005, il est composé ainsi qu'il suit :

	NOM Prénom	Fonction	Lycée	Académie
01	ASTIER Michel	PA	Bl. Pascal, Clermont Ferrand	CLERMONT FERRAND
02	BONNOT Michel	PA	Henri IV, Paris	PARIS
03	BOUCHAUD Michel (1)	P	Parc de Vilgénis, Massy	VERSAILLES
04	BOULAY François	P	Montaigne, Bordeaux	BORDEAUX
05	BRAVO Pierre-Jean	P	Thiers, Marseille	AIX-MARSEILLE
06	BROUILLET Hervé	P	Fabert, Metz	NANCY-METZ
07	CAZENAVE Gil	P	Champollion, Grenoble	GRENOBLE
08	CHARPENTIER Soizic	PA	Lesven, Brest	RENNES
09	COPPÉRÉ Jean-Louis	P	La Martinière, Lyon	LYON
10	CORRE Patrice	P	Henri IV, Paris	PARIS
11	FERAL Pierre	P	Malherbe, Caen	CAEN
12	FOUQUET Jean-Michel	P	Bonaparte, Toulon	NICE
13	FRIZON Jacques	P	Victor Duruy, Paris	PARIS
14	GAUTIER Sylve	P	Mme de Staël, Montluçon	CLERMONT FERRAND
15	GUIPONT Jean-François	PA	Saint-Louis, Paris	PARIS
16	HIVER Jean-Alain	P	Le Parc, Lyon	LYON
17	LAMBINET Daniel	PH		LYON
18	MONTAGNE Dominique	P	Victor Hugo, Caen	CAEN
19	NICOLINI Jean-Louis	P	Carnot, Paris	PARIS
20	PARCOLLET Michel (1)	P	Faidherbe, Lille	LILLE
21	PILET François	P	Clémenceau, Nantes	NANTES
22	PRIVAT Hélios	P	J.B. Corot, Savigny-sur-Orge	VERSAILLES
23	RAUCH Olivier	P	Pierre de Fermat, Toulouse	TOULOUSE
24	ROQUE Jean-Daniel	P	Hoche, Versailles	VERSAILLES
25	SEMICHON Philippe	P	Chaptal, Paris	PARIS
26	SQUIER Jean (2)	P	Prytanée Militaire, La Flèche	NANTES
27	SIROT Jacques	P	Châtelet, Douai	LILLE
28	VALLAT Joël-H.	P	Louis le Grand, Paris	PARIS
29	VANDENBERGHE Michel	P	Gustave Eiffel, Dijon	DIJON
30	WACH Richard	P	Kléber, Strasbourg	STRASBOURG

(1) : muté au lycée Faidherbe de Lille à la rentrée 2004-2005, en remplacement de Michel Parcollet, retraité

(2) : muté au lycée français d'Abidjan à la rentrée 2004-2005

P = proviseur

PH = proviseur honoraire

PA = proviseur-adjoint

Composition du Bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Bureau 2003-2005

Conformément à l'article 5 des statuts, le nouveau Conseil d'Administration, réuni le 18 janvier 2003 au Lycée Louis-le-Grand, a élu en son sein, pour deux ans, un bureau composé de 12 membres :

01	BOULAY François	07	HIVER Jean-Alain
02	BRAVO Pierre-Jean	08	MONTAGNE Dominique
03	CHARPENTIER Soizic	09	PRIVAT Hélios
04	COPPÉRÉ Jean-Louis	10	ROQUE Jean-Daniel
05	CORRE Patrice	11	SEMICHON Philippe
06	GUIPONT Jean-François	12	VALLAT Joël H.

Répartition des fonctions au sein du Bureau

Président	Joël H. VALLAT
Vice-président	Patrice CORRE

Trésorier	Philippe SEMICHON
Trésorier adjoint	Jean-Daniel ROQUE

Secrétaire	Dominique MONTAGNE
Secrétaire adjoint	Jean-François GUIPONT

Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	BRAVO Pierre-Jean	P	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	ALBERT CHATELET	DOUAI	SIROT Jacques	P	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
BESANCON	GUSTAVE EIFFEL	DIJON	VANDEBERGHE Michel	P	03 80 60 42 12	michel.vandenberghe@ac-dijon.fr
BORDEAUX	Nouveau correspondant à déterminer					
CAEN	VICTOR HUGO	CAEN	MONTAGNE Dominique	P	02 31 47 45 50	dmontagne@aol.com
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	ASTIER Michel	PA	04 73 98 26 50	m.astier@voila.fr
CRETEIL	MARCELLIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	ROMERO Jean-Jacques	P	01 45 11 51 11	ce.0940120v@ac-creteil.fr
DIJON	GUSTAVE EIFFEL	DIJON	VANDEBERGHE Michel	P	03 80 60 42 12	michel.vandenberghe@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	CAZENAVE Gil	P	04 76 85 59 59	gil.cazenave@ac-grenoble.fr
LILLE	ALBERT CHATELET	DOUAI	SIROT Jacques	P	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
LIMOGES	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	ASTIER Michel	PA	04 73 98 26 50	m.astier@voila.fr
LYON	LA MARTINIÈRE MONPLAISIR	LYON	COPPERE Jean-Louis	P	04 78 78 31 00	ce.0692866r@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	THIERS	MARSEILLE	BRAVO Pierre-Jean	P	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	BROUILLET Hervé	P	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
NICE	BONAPARTE	TOULON	FOUQUET Jean-Michel	P	04 94 18 90 30	jm.fouquet@laposte.net
ORLEANS-TOURS	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
PARIS	SAINT LOUIS	PARIS	GUIPONT Jean-François	PA	01 53 73 73 00	jf.guipont@noos.fr
POITIERS	Nouveau correspondant à déterminer					
REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	REIMS	GAUTIER Sylve	P	03 26 86 70 90	sylve.gauthier@wanadoo.fr
RENNES	JULES LESVEN	BREST	CHARPENTIER Soizic	PA	02 98 43 56 00	soizic.charpentier@ac-rennes.fr
ROUEN	VICTOR HUGO	CAEN	MONTAGNE Dominique	P	02 31 47 45 50	dmontagne@aol.com
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	TOULOUSE	RAUCH Olivier	P	05 62 15 42 15	Proviseur.Fermat@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	HOCHE	VERSAILLES	ROQUE Jean-Daniel	P		

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Dans un souci d'efficacité, les sept groupes de travail créés lors du Conseil d'Administration du 18 janvier 2003, ont été redéfinis en quatre commissions lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2004. Ces nouvelles commissions seront réunies le vendredi 14 janvier 2005, et dégageront des thèmes qui alimenteront la réflexion de l'Assemblée Générale du samedi 15 janvier (voir pages 38 et 39)

COMMISSION	N°	Equipe d'animation	Téléphone	e-mail
Démocratisation, promotion des CPGE	1	CHARPENTIER Soizic animatrice	02 98 43 56 00	soizic.charpentier@ac- rennes.fr
		ASTIER Michel		
		PRIVAT Hélios		
		SIROT Jacques		
International	2	BRAVO Pierre-Jean animateur	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix- marseille.fr
		VALLAT Joël-H		
		FOUQUET Jean-Michel		
Les CPGE dans le dispositif européen d'enseignement supérieur	3	CORRE Patrice animateur	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
Statut des élèves CPGE, internat, vie scolaire	4	ROQUE Jean-Daniel animateur	01 39 50 62 1	jeandaniel.roque@free.fr
		BOUCHAUD Michel		
		PILET François		

Les équipes d'animation peuvent encore s'étoffer. Les collègues désireux d'en faire partie doivent joindre directement les animateurs.

A.P.L.C.P.G.E.
Bureau du 31 mars 2004
à la journée de l'ESSEC

Accueil de M. Pierre TAPIE, Directeur Général du groupe ESSEC
et de M. Nicolas MOTTIS, Directeur de l'ESSEC

Nos hôtes insistent sur le décalage des images à combattre en matière de formation et de structures de formation.

P.J. BRAVO relève les propos tenus le matin par la direction de l'ESSEC sur le danger qu'il y aurait à porter les CPGE au niveau L du LMD. Il rappelle que l'APLCPGE ne formule pas ce type de demande. S'agissant en revanche des ECTS, il fait part de nos préoccupations sur leur reconnaissance pour les CPGE.

P. TAPIE rappelle que les prépas ne sont plus seulement des filières sélectives : elles sont devenues des filières d'orientation sélective. La réorientation des élèves, avec des ECTS à la clé, n'est pas un réel problème pour les CPGE scientifiques et économiques.

La négociation des ECTS est textuellement du ressort des chefs d'établissements. Il est vrai que la négociation par chaque lycée est difficile et inductrice d'une hétérogénéité sur le territoire.

L'Europe préconise 60 ECTS par an, mais des marges de négociation existent aussi en fonction des réputations des établissements.

Il faut revendiquer l'excellence de la formation des CPGE au regard de ce qui se fait sur la scène européenne.

Il y a tout à gagner avec une négociation collective ; par exemple, deux fois 75 ECTS sur les deux années de CPGE.

L'ESSEC fait en cinq ans l'équivalent de ce qui se fait en 6 ans dans la plupart des structures de formation ; il reste cependant à le faire reconnaître.

P. CORRE en vient à s'interroger : les points ECTS : valent-ils une durée d'étude ou un niveau ? Du fait des programmes, les contenus ne sont pas comparables entre l'université et le système des Grandes Écoles.

P. TAPIE déclare qu'il faut bien établir ce qu'est un établissement d'enseignement supérieur au sens du texte sur le LMD. L'ESSEC en est un, pas un lycée. En revanche, les CPGE forment un premier cycle d'enseignement supérieur exceptionnel.

Pour l'attribution des ECTS, ce sont bien sûr les contenus d'apprentissage qui priment. Reste à définir qui est le directeur pédagogique pour les lycées, celui qui en particulier a la main sur les programmes !

Ph. SEMICHON dit que pour l'attribution d'ECTS, certaines universités en Lettres font de la surenchère tandis que d'autres, en revanche, semblent tentées par des comportements restrictifs pour ne pas dire mesquins.

Dans le domaine scientifique, le problème est différent, du fait des taux d'admission qui permettent à la grande majorité des élèves d'intégrer une Grande Ecole.

P. CORRE : au niveau des académies, surtout quand il n'y a pas beaucoup de lycées, des conventions peuvent être passées sous la présidence des recteurs.

Il y a toutefois lieu de différencier les dispenses d'examen jusque-là en vigueur et les ECTS qui accordent des équivalences.

F. BOULAY dit que pour des enjeux stratégiques, mais aussi d'influence, le rattachement à la DESCO ballote les classes supérieures des lycées (CPGE - BTS) entre enseignement supérieur et enseignement secondaire.

L'attribution sans contrôle des ECTS en CPGE n'est pas non plus recevable.

Des négociations locales permettraient sans doute de pousser stratégiquement les négociations, mais une négociation centralisée serait mieux gérable et intellectuellement plus honnête.

La Direction de l'Enseignement supérieur semble parfois avoir des doutes sur l'intérêt de la décentralisation pour la mise en oeuvre des ECTS.

J. VALLAT prendra contact au nom de l'APLCPGE avec les responsables du nouveau ministère, dès que ces derniers seront connus, afin de présenter et rappeler les dossiers en cours.

Il remercie P.TAPIE pour cet échange, ainsi que pour ses contributions à notre réflexion.

1. Recrutement

À la suite du recrutement 2003, on compte 2000 places vides en écoles d'ingénieurs et 750 en écoles de commerce... Les SAIO de chaque académie disposent de codes pour connaître lycée par lycée le nombre d'élèves ayant déposé des dossiers et la CPGE qui leur a été attribuée. Les groupes régionaux ont tout intérêt à demander la communication de ces données pour améliorer l'information.

Au niveau national, nous disposons enfin de statistiques sur les recrutements des années passées.

1.1. L'enquête APLCPGE

Décidé par le C.A. de janvier, le travail de recueil de l'information a été fait par les correspondants régionaux. J.F. GUIPONT a assuré le collationnement et la présentation des résultats. Le bureau le remercie pour cet important travail. J.F. GUIPONT constate l'obsolescence de son travail en raison de la parution des statistiques évoquées ci-dessous. Plusieurs membres du bureau n'excluent pas que l'étude parallèle menée par l'APLCPGE ait aidé l'institution à diffuser des statistiques officielles plus rapidement ...

1.2 Statistiques obtenues via le Ministère

Elles ont été communiquées à J.F.GUIPONT par un adhérent et elles ont permis des vérifications. Les tableaux pourraient faire l'objet d'une publication, via le Bulletin ou le site internet.

1.3 Documents communiqués par C.BOICHOT

Ces documents permettent d'avoir des données sur plusieurs années, et pas seulement sur les recrutements 2002 et 2003, comme pour les études évoquées ci-dessus.

Pour les CPGE scientifiques en 2003, il a été inscrit 300 élèves de plus qu'en 2002. Mais, pour C.BOICHOT, le recrutement 2002, un peu exceptionnel, n'est pas une bonne base de comparaison.

Les membres du bureau estiment qu'une information par le Ministère s'impose, par exemple par une intervention de C. BOICHOT dans les régions regroupées en inter-académiques, ou dans une réunion nationale qui pourrait être le pendant de celle organisée avec le concours de l'APLCPGE pour le lancement de la nouvelle procédure en novembre 2002.

1.4 Recrutement 2004

La troisième zone aura du mal à respecter le délai du 2 avril pour la transmission des dossiers. Compte tenu du calendrier des vacances de printemps, il apparaît que la limite impérative concerne surtout les lycées de la zone qui doit partir en congé le 2 avril.

Quantitativement, on observe en général une hausse du nombre des candidatures, mais les élèves étrangers à présent intégrés à part entière au dispositif font augmenter les effectifs.

En dépit de la hausse globale, le tour de table fait apparaître une baisse du nombre de dossiers annoncés dans quelques lycées.

La nouvelle procédure renforce le travail de traitement des candidatures et de façon peu rentable, car le nombre de dossiers reçus est souvent considérable au regard du nombre de dossiers liés à des candidatures raisonnables.

La nouvelle procédure semble renforcer la hiérarchie des établissements, en particulier en Lettres où les CPGE de grande notoriété constatent un meilleur niveau des classes. Deux facteurs peuvent contribuer à cet état de fait :

- la multiplication du nombre de vœux possibles (6 au lieu de 3 par formation) permet à l'élève de tenter des CPGE qui par le passé auraient fait l'objet d'une autocensure de sa part.
- la procédure garantit aux élèves la prise en compte de tous leurs vœux, y compris si nécessaire des derniers, contrairement au passé, où le 3ème vœu était souvent inopérant, car traité trop tardivement du fait des délais de transmission des dossiers.

2. Négociations concours

J. VALLAT donne lecture d'un courrier de J.L. COPPERE et J. SIROT. Pour E3a E4a, le refus de l'agent comptable de l'ENSAM de payer directement les personnels des lycées qui organisent les concours fait obstacle. Il reporte cette tâche sur les agents comptables des lycées qui peuvent également refuser de traiter les indemnités. Pour le personnel administratif, aucun texte ne les prévoit ni ne les prohibe.

La rémunération des chefs de centres enfin reconnue est un progrès indéniable, même si le blocage à 200 euros apparaît minorer *a priori* la charge de travail de certains centres. Pour la location des salles, les tarifs décrétés par l'ENSAM ne correspondent pas le plus souvent aux tarifs votés par les C.A. des établissements et nécessitent des motions particulières qui sont mal venues.

Un texte écrit sur le sujet est demandé par J. VALLAT à J.L. COPPERE.

F. BOULAY rappelle que des textes complets existent pour gérer les concours ; mais ces textes sont délibérément ignorés par certains concours.

3. Recrutement d'élèves chinois

12 établissements français sont concernés par l'accueil pour 2004-2005. Les Chinois ont élargi le recrutement aux lycées scientifiques, principalement dans la région de Shanghai.

Les élèves recrutés dans ces lycées (une cinquantaine) ont de meilleures copies que les élèves des lycées chinois dits de langues étrangères qui ont fourni le recrutement de l'an dernier.

Les lycéens recrutés dans les lycées scientifiques font l'objet depuis janvier de cours de français intensif. Les professeurs qui leur font déjà des cours de maths et physique en français constatent qu'ils suivent remarquablement.

Il n'y a donc pas de souci à se faire quant au niveau de français de ces élèves après 9 mois de cours intensifs. Par ailleurs, des entreprises françaises en Chine envisagent de financer des stages de français en France à leur arrivée.

Le système chinois est entièrement basé sur les concours ; il est de ce fait beaucoup plus proche du système français que du système anglo-saxon.

Les familles qui consacrent d'énormes moyens à leur enfant unique sont inquiètes, et les universités chinoises ne sont pas favorables à cette émigration qui prélève les meilleurs élèves, sans de plus qu'ils aient à passer les concours de sélection universitaire chinois.

Les élèves arriveront par paires dans les lycées d'accueil en France. Ces jeunes gens sont doués de remarquables facultés d'adaptation et s'insèrent souvent mieux que certains français transplantés de leur région.

Le chinois n'étant pas en revanche reconnu comme LV1 aux concours, ces élèves rencontrent toutefois des difficultés.

Certaines Grandes Écoles françaises sont également contactées pour établir des antennes en Chine.

4. Résultats du questionnaire prépas

Plusieurs idées ressortent de ce questionnaire :

- Les enseignants de lycée et de collège ne sont pas assez « porteurs » des CPGE.
- L'information sur les CPGE devrait commencer au collège.
- Une plaquette d'information serait à concevoir.
- Il conviendrait également d'effectuer une intervention auprès des chefs d'établissements en formation, avec éventuellement le témoignage d'élèves de CPGE.

L'information efficace des CSAIO et des COP est également évoquée :

F. BOULAY : à Bordeaux il y a eu une intervention auprès des chefs d'établissements et des stages de formation. Pour les IIO, c'est plus difficile.

J. VALLAT rappelle que les recteurs eux-mêmes, tous universitaires, rencontrent parfois des difficultés pour appréhender clairement les CPGE.

D. MONTAGNE et P. FERRAL à Caen, font part d'une bonne qualité d'écoute de la Rectrice, très concernée par le recrutement des CPGE. Plusieurs réunions ont été organisées, et un groupe de travail comprenant le CSAIO et les proviseurs de lycées ayant des CPGE a été réuni plusieurs fois. Une grande réunion d'information académique pour tous les proviseurs de lycée, les COP, des professeurs principaux de terminale a été organisée. Cette réunion d'information a fait entre autres intervenir des témoignages de formateurs et d'élèves.

J.VALLAT conclut l'échange en rappelant que notre présence sur le terrain est plus que jamais indispensable.

Dominique MONTAGNE
secrétaire de l'APLCPGE

A.P.L.C.P.G.E. - Bureau élargi à H.E.C. Jouy en Josas, le 2 juin 2004

Absents excusés : D. LAMBINET – J.F. GUIPONT – P. CORRE – F. BOULAY – J.L. COPPERE – S. CHARPENTIER

1. POINT D' ACTUALITE - PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1.1 Contacts avec le nouveau Ministère.

Information sous forme d'interrogation : qu'en est-il de notre demande d'audience auprès du Ministre François FILLON ? Le nouveau Cabinet n'est pas de l'Education Nationale. M. Romain SOUBERAN a été nommé en charge des CPGE et Grandes écoles, mais la mission de C. BOICHOT sur les CPGE ne serait pas pour autant remise en cause.

Dans le contexte actuel, on constate un certain manque de lisibilité dans le suivi des dossiers :

- **La commission littéraire** : cette commission ne s'est pas réunie depuis 6 mois.

- **La commission suivi des procédures de recrutement en CPGE** : ne s'est pas réunie depuis le 12 mars 2004, réunion où J. VALLAT a remplacé J.A. HIVER.
(NDLR : la prochaine réunion est prévue en septembre)

- **La nouvelle commission évolution de la procédure de recrutement en CPGE** : il s'agit d'une nouvelle commission ; elle s'est réunie en janvier et le 11 mai. L'A.P.L.C.P.G.E. n'a pas été invitée en tant que telle à ces réunions. Le 11 mai, J. A. HIVER a remplacé J.C. LAFAY qui était invité à titre syndical.

Pilotée par MM. LE MANDAT et GAUTHERIN, cette commission travaille à l'intégration de nouveaux partenaires dans le dispositif de recrutement. (dans un premier temps, seulement des Écoles scientifiques, en particulier les INSA). Cette incorporation ne pose pas de problème de principe, mais des difficultés de calendrier et d'ordre des opérations restent à résoudre. La date de classement des candidats par les établissements d'accueil, postérieure actuellement aux vœux des candidats, gêne les I.N.S.A. qui refusent encore de sortir des listes avant le 20 juillet, ce qui pose problème aux lycées dont les secrétariats sont en congé à cette date.

D'autres écoles envisagent d'entrer dans le dispositif, ce qui est souhaitable pour limiter les fuites d'élèves du fait des inscriptions multiples en CPGE et autres écoles.

La prochaine réunion de cette commission aura lieu le 7 juin. Le Bureau demande que l'A.P.L.C.P.G.E. y soit invitée compte tenu de sa représentativité et de sa spécificité. J.A. HIVER précise aussi que la participation de l'Association permettrait de porter à 2 le nombre de proviseurs représentant les CPGE et rééquilibrerait la commission qui compte des représentants pour chaque École. Le Bureau souhaite également que le fonctionnement administratif de cette commission devienne plus rigoureux.

Dans ce contexte, la relance de contacts avec le nouveau cabinet apparaît prioritaire.

1.2 J.H. VALLAT consulte ensuite le Bureau sur la nouvelle procédure.

La modification de la procédure pour l'affectation en internat a perturbé le recrutement :

J.D. ROQUE rappelle l'absence de demande initiale de pièces justificatives pour intégrer les revenus des familles (contrairement à notre demande), puis dans un second temps, la demande trop tardive de document justifiant les revenus... Par une telle versatilité, le ministère lui-même fragilise sa procédure.

De même, le changement de terminologie en cours de procédure (« internat obligatoire » « internat si possible ») a été également très préjudiciable.

J.H. VALLAT charge J.D. ROQUE d'écrire un texte manifestant notre réprobation sur ces deux points.

À noter également que certains candidats ont renseigné de façon fantaisiste les rubriques déclaratives de revenus pour l'internat.

D. MONTAGNE signale un phénomène local de recrutement sur le baccalauréat S pour la filière E.C.E., ce recrutement intervenant de plus hors procédure puisque celle-ci bloque les inscriptions des séries S sur E.C.E.

D'autres membres du Bureau signalent également que des lycées, y compris publics !, procèdent à des recrutements de TS sur E.C.E., en transférant des candidatures d'E.C.S. sur E.C.E.

J.D. ROQUE rappelle que l'arrêté de mars 1995 est formel sur ce point : les bacheliers S ne peuvent être inscrits en E.C.E. Cette disposition est essentielle pour assurer l'égalité des chances et des débouchés en CPGE pour la filière E.S.

Ph. SEMICHON pose le problème du rôle de l'A.P.L.C.P.G.E. dans le contrôle des dysfonctionnements : quel rôle nous donner ?

2. RELATIONS AVEC LES ÉCOLES

2.1 International et Commission AMONT.

J. SIROT et R. WACH chargés du dossier n'ont pas d'informations nouvelles sur l'organisation des concours.

2.2 Concours Mines-Ponts.

Les difficultés rencontrées au concours MINES - PONTS (annulation et nouveau passage de l'épreuve de physique) sont évoquées. J.H. VALLAT est intervenu sur ce point. Certains contacts de lycées avec MINES - PONTS ont été parfois assez surréalistes ; les modalités d'organisation des rattrapages, différentes selon les lycées, allant jusqu'à signature de conventions dans certains endroits.

Le principe des conventions est également variable entre le traitement des écrits et le traitement des oraux par exemple pour le concours commun polytechnique...

2.3 Filière internationale.

Le chapitre de la Conférence des Grandes Écoles (M. BON) a invité J.H. VALLAT au sujet des opérations internationales. Les grandes écoles de commerce ont voté à l'unanimité le principe d'une voie internationale. Cette filière serait réservée à des candidats ayant séjourné un certain nombre d'années à l'étranger.

J.H. VALLAT a rappelé que l'A.P.L.C.P.G.E. était favorable à un recrutement d'élèves étrangers et a précisé le calendrier : la décision doit intervenir en automne 2004, pour un recrutement intervenant en juin 2007.

3. PROJET CHINOIS

12 lycées participent à cette opération. Le test de mathématiques a été corrigé par deux professeurs (Louis le Grand et Le Parc). Certains élèves ayant passé ce test fin janvier ont eu des cours par les Alliances Françaises à NANKIN et SHANGAÏ. Les meilleurs en maths ont été l'objet d'offres alléchantes de la part d'universités chinoises ayant appris leur recrutement.... De ce fait, certains élèves seront perdus, mais cela démontre la pertinence de notre initiative.

J. A. HIVER estime que des bourses seraient bienvenues pour encourager le dispositif, soit au niveau ministériel, soit régional.

J.H. VALLAT a abordé ce problème financier en Chine ; la réponse a été que les familles chinoises sont prêtes à fortement investir sur la formation. Il n'a pas été possible jusque là d'avoir une idée précise des ressources des élèves recrutés à Louis le Grand.

Ph. SEMICHON demande à ce que lui soit transmises les adresses e. mail des élèves recrutés pour l'an prochain.

4. ELEVES ROUMAINS

Des possibilités ont été également décelées pour des élèves roumains, selon la même méthodologie que « la chinoise ». Une expérimentation a été menée par Louis le Grand sur une quarantaine d'élèves et certains ont d'excellents résultats au test de maths...

Les meilleurs de ces élèves étrangers ne rêvent que de Princeton et du M.I.T. ; en tout état de cause, il s'agit de cas marginaux.

J. A. HIVER pose le problème d'éthique concernant les élèves étrangers, par exemple marocains hors système des lycées français de l'étranger : il faudrait que ces élèves soient prévenus de nos modalités de recrutement pour ce qui les concerne...

Pour sa part, il privilégie les élèves sortant des lycées français de l'étranger.

J.D. ROQUE pose aussi la question de l'impartialité du recrutement, y compris dans nos ambassades, compte tenu des pressions et des cultures des divers pays.

J.H. VALLAT propose que ce sujet soit à l'ordre du jour du C.A. de rentrée. Jusqu'où, d'autre part, notre pays est-il prêt à financer ces études d'excellence d'élèves étrangers, ainsi que le recrutement d'élèves marocains très nombreux ?

Enfin il convient de repérer les lycées français qui n'ont pas envoyé d'élèves en CPGE.

Plusieurs membres du Bureau sont d'autre part préoccupés par le nouveau discours ambiant sur la qualité des formations d'ingénieurs dans les universités, et les recrutements sur titres hors concours par les Grandes Écoles.

5. PLANIFICATION DES DATES DES RÉUNIONS DES ÉCOLES DE COMMERCE

R. WACH regrette un manque de coordination au niveau du calendrier pour ces dates qui sont bien sûr fixées par les Ecoles concernées. La concomitance de certaines d'entre elles semble poser problème :

- Dijon ?
- Poitiers ?
- E.M. LYON ferait sa réunion le 20 octobre.

- Marseille les 13 –14 novembre

Ch. THOMAS enquête pour l'E.S.C. de la Rochelle en vue du positionnement d'une réunion pour cette école les 19 et 20 novembre 2004. Si ces dates étaient confirmées, l'A.P.L.C.P.G.E. pourrait alors envisager une réunion de Bureau durant ces journées.

6. CALENDRIER DES REUNIONS A VENIR

Le C.A. de rentrée est fixé au vendredi 24 septembre 2004 à Louis le Grand.

Le Bureau pourrait avoir lieu les **19 et 20 novembre 2004** lors des journées de l'E.S.C. de La Rochelle ?

L' A.G. est fixée au samedi 15 janvier 2005 au lycée Louis le Grand.

Pour l'A.G. il est proposé d'organiser des commissions de travail facultatives le vendredi 14 janvier 2005 après-midi : cette solution aurait pour avantage de rentabiliser le voyage des provinciaux, de permettre éventuellement une soirée festive, tout en laissant la possibilité aux collègues de rallonger leur séjour sur le dimanche à titre personnel. Il apparaît préférable d'organiser les commissions le vendredi, le samedi étant consacré au C.A.

7. NUMÉRO 38 DU BULLETIN

Le contenu actuel du prochain N° 38 du bulletin n'est pas suffisant. Il faudrait cependant assurer une diffusion mi-juillet pour respecter le rythme habituel des publications. Un appel à contribution est lancé.

Dominique MONTAGNE
secrétaire de l'APLCPGE

**Compte- rendu des phases d'admission de
la procédure CPGE pour la session 2004
origine : Bernard KOEHRET (SCCP – Toulouse) - septembre 2004**

67803 candidats se sont inscrits et ont effectué **336475** candidatures (moyenne : 4,96)

7950 candidats étaient des candidats "hors Terminale" donc non gérés en 2003.

A population comparable, il y a eu 59853 candidats inscrits en 2004 et 60470 en 2003, soit une baisse de 617 candidats.

Sur les 7950 candidats hors Terminale : 5155 résident au Maroc, 1803 résident en France
Les autres essentiellement en Afrique (Tunisie, Cameroun, Sénégal, ...)

61755 candidats ont émis au moins un vœu, pour un total de **381852** vœux
(moyenne : 6,18), plus 34739 vœux hors CPGE (15592 en 2003).

56573 candidats de Terminale ont émis au moins un vœu (54612 en 2003, soit 1961 en plus)

Il y a eu plus de 1,4 millions de connexions « candidat » au site public sur l'ensemble de la session.

Traitement des candidatures

198286 ont été classées (58,93%)

98925 n'ont pas été classées (29,40%)

39252 ne sont pas parvenues aux établissements (11,66%)

12 n'ont pas été traitées sur le site (Paul Gauguin (Papeete) - ECE)

Par type de candidat, cela donne :

Pour les candidats de Terminale :

192470 classées : 66,7% (67,23% en 2003)

78032 non classées : 27,04% (26,55% en 2003)

18023 non parvenues : 6,24% (6,19% en 2003)

9 non traitées

Pour les candidats hors Terminale :

5816 classées : 12,13%

20893 non classées : 43,58%

21229 non parvenues : 44,28%

3 non traitées

12231 candidatures parvenues dans les établissements n'ont pas été classées dans leurs vœux par les candidats (13883 en 2003).

Phases d'admission

Les phases d'admission n'ont concerné que 52061 candidats puisque, sur les 67803 inscrits, 9730 n'ont été classés nulle part et 6012 n'ont pas fait de vœux.

Une proposition au moins a été faite à 48766 candidats.

Résultats

4197 démissions automatiques (plus 524 qui ont été remises en course)
3889 démissions générales
627 « non mais »
600 ont accepté une proposition RAVEL
39453 ont accepté la proposition qui leur a été faite

En 2003, 38657 candidats avaient accepté une proposition, 32920 seulement ont été présents à la rentrée (soit une perte d'à peu près 15%).

La position du vœu satisfait pour les candidats qui ont eu une proposition :

25640	ont eu leur vœu 1	(52,57%) (55% en 2003)
9191	ont eu leur vœu 2	(18,85%)
4849	ont eu leur vœu 3	(9,94%)
2995	ont eu leur vœu 4	(6,14%)
6091	ont eu leur vœu 5 et au delà	(12,49%)

Procédure d'admission complémentaire :

En 2003, dans le cadre de la procédure géographique :

600 candidats avaient eu une proposition,
241 candidats avaient accepté cette proposition

En 2004, dans le cadre de la procédure d'admission complémentaire :

1800 candidats ont eu au moins une proposition
1276 ont accepté une des propositions qui leur avaient été faites.

3102 candidats ont fait au moins une candidature dans le cadre de la procédure d'admission complémentaire.

39505 candidatures ont été exprimées (12,73 en moyenne)

Le maximum de candidature pour un candidat a été de 206 candidatures dont plus de 150 refus et 13 propositions d'admission.

Un candidat a reçu 67 propositions d'admission.

Sur les candidats qui ont accepté une proposition :

857 sont des candidats résidant en France, 286 au Maroc, les autres essentiellement en Afrique.

Interventions du service des concours

Plus de 8300 mails de candidats et plus de 1300 mails d'établissements ont été reçus et traités par le service des concours. A certaines périodes, plus de 200 mails par jour arrivaient à destination du service des concours.

Commission Nationale sur la Procédure de Recrutement

Réunion du Vendredi 10 septembre 2004.

Participants : M. PIOZIN, SD de la Vie Etudiante et des Formations post-bac ; M. LE MANDAT (DES, bureau des CPGE) ; M. BOICHOT (Chargé de Mission MEN) ; M. KOEHRET (SCCP Toulouse) ; M. RICHARD (SCCP Toulouse) ; J.C. LAFAY, Proviseur (SNPDEN), I.JUBIN, Proviseur (Lycées catholiques à CPGE) ; J.A. HIVER, Proviseur (APLCPGE) ; F. BOULAY, IA-IPR, Adjoint au DSDEN de Paris ; M. LABAN, Rectorat de Paris, procédure RAVEL ; M. COHEN (SNES) ; M. SCHILTZ (SNALC) ; M. HENGE (COFAT) et M. THOMAS, Proviseur Prytanée la Flèche pour les lycées militaires ; deux déléguées de M. LE GOFF, Ministère de l'Agriculture pour les lycées agricoles ; M. GRANGE (SNCEEL) Annonay ; M. RACINE (Universités de Technologie) ; M. BORGIS (FESIC) ; représentants des ENI, HEI, INSA .

Le programme de la journée était le suivant :

Matin :

- bilan de la campagne 2004, statistiques.
- Echanges sur les problèmes rencontrés par les usagers.

Après-midi :

- campagne 2005, adaptations à prévoir
- point sur les écoles « bac + 0 »
- calendrier

1/ Bilan de l'année écoulée.

- Les chiffres de la campagne sont commentés par B. KOEHRET (*voir pages 21-22*). Il n'y a pas d'évolution remarquable du nombre de candidats. La procédure complémentaire a été plus efficace que celle de l'an passé : 1800 places ont été proposées et 1200 élèves recrutés. Les sur-affectations ont été bien maîtrisées et efficaces sauf dans quelques établissements (en plus ou en moins). Il faut attendre les remontées des effectifs réels pour juger de leur pertinence ici ou là.

A 52%, les élèves qui ont reçu une proposition ont été affectés sur leur vœu 1.

- La saisie en ligne des appréciations a concerné 750 établissements et près d'un tiers des candidatures.
- Le centre de Toulouse a dû gérer une charge importante : près de 8000 courriels « candidats » et 1300 courriels « lycées ».
- En Ile de France, la connexion avec RAVEL s'est très bien passée.
- Lors du tour de table, les représentants des établissements conviennent que les opérations se sont bien déroulées, tant du côté des lycées pourvoyeurs que de celui des lycées d'accueil. Quelques rares déviances ont été relevées. Ces dernières feront l'objet de réactions de la part du Ministère...

Tous s'accordent à dire qu'il faudra encore gagner en efficacité en simplifiant, tant que faire se peut, le travail des différents acteurs de toute la chaîne de la procédure.

Tous comprennent l'intérêt de voir un maximum de formations sélectives post-bac rejoindre la procédure.

En revanche, encore beaucoup trop de lycées potentiellement pourvoyeurs ne proposent pas ou proposent peu de candidats. Il y a encore des problèmes de communication et de transmission des informations vers les élèves de terminale...

En conclusion, M. PIOZIN estime que les trois objectifs majeurs qui justifient la procédure, même s'ils ne sont pas tous en voie d'être atteints, doivent continuer à guider les évolutions ultérieures :

- transparence
- meilleur remplissage des CPGE
- plus grande diversification sociale

2/ Adaptations envisagées pour 2005

- **La saisie par internet des notes et appréciations devrait être généralisée.** Quelques dérogations pourront être accordées aux établissements qui ne pourraient pas le faire pour une raison ou une autre.
- Simplification : **une seule appréciation sera demandée à un professeur donné pour un élève donné.** Cette appréciation sera utilisée pour toutes les candidatures de l'élève quelles que soient les filières sollicitées.
- En revanche, **le Chef d'Etablissement pourra toujours différencier son appréciation** en fonction de la filière demandée.
- **Internat** : La case « **internat obligatoire** » **disparaît des dossiers de candidature** pour la seule mention « **internat si possible** ». Nous revenons alors à la création automatique d'un « **sous vœu** » classable dans la liste que le candidat doit hiérarchiser : « **avec** » ou « **sans** » internat.
- **Création d'un dossier d'internat** : En même temps que les fiches de candidature aux divers couples lycée/filières, le candidat pourra imprimer des fiches de candidatures à l'internat (une seule pour chaque lycée concerné même si le candidat demande plusieurs filières différentes dans ce même lycée). Cette fiche de candidature rappellera un certain nombre de points sur les principes d'attribution des places et servira de bordereau d'envoi des pièces présentées à l'appui de la demande (imposition, bourses, cas médicaux ou sociaux...). Les dossiers d'internat seront envoyés sous plis fermés directement aux établissements sollicités, soit par l'intermédiaire du lycée d'origine soit par le candidat directement (à préciser). Ces modalités devraient permettre d'éviter que des documents confidentiels ne soient mêlés aux dossiers pédagogiques d'où il fallait les extraire avant le travail des Commissions de Recrutement.
- **Nombre de candidatures** : sans changement.

3/ Calendrier (prévisions à confirmer...)

- site d'information : ouverture dès décembre 2004.
- inscriptions « administratives » des élèves : du 20 janvier au 20 mars 2005.
- envoi des dossiers de candidature dans les établissements d'accueil : 30 mars 2005.
- réception des classements : mardi 31 mai 2005.
- fin de la hiérarchisation des vœux par les candidats : 10 juin 2005.
- 1^{er} tour : 14 juin, 2^{ième} tour : 21 juin (à revoir : ces dates posent un problème de compatibilité avec RAVEL), éventuel 3^{ième} tour avant le 14 juillet (intégrant si possible des écoles recrutant post-bac), dernier tour fin août (non accessible aux élèves affectés en CPGE dès juin : pas de pillage inter CPGE !)

4/ Association à la procédure d'autres filières sélectives post-bac.

- la situation est encore floue : toutes les écoles seraient d'accord pour participer à un portail unique d'inscription administrative, mais les avis divergent sur deux points :
 1. principe de hiérarchisation des vœux des candidats : le système CPGE suppose pour fonctionner un classement « a priori » des vœux des élèves. Certaines écoles (INSA en particulier) voudraient garder une hiérarchisation « a posteriori » (l'élève choisit parmi un panel de propositions fermes...). Cette position n'est pas compatible avec la procédure actuelle et seul peut-être retenu alors un échange dynamique d'informations entre deux bases de données : celle des CPGE et celle des écoles.
 2. calendrier : certaines écoles estiment qu'elles ne peuvent pas établir de classement avant juillet. D'évidence, les CPGE doivent avoir terminé leur recrutement de fond avant le 14 juillet...
- situation à ce jour : certaines écoles seront prêtes à donner leurs résultats en juin et pourront sans difficulté s'associer à la procédure CPGE actuelle. La position des autres écoles devra être impérativement éclaircie avant fin septembre. Des décisions contraignantes pourraient éventuellement être prises par le Ministère.
- Prochaine réunion du groupe : lundi 20 septembre 2004 à 9h30

Jean-Alain HIVER

Commission Nationale sur la Procédure de Recrutement

Réunion du Lundi 20 septembre 2004.

Il s'agissait de réunir le groupe technique chargé de l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un portail unique de recrutement pour les formations sélectives post-bac.

La réunion du 10/09 concernait le groupe de suivi de la procédure actuelle et non tous les représentants des écoles potentiellement concernées par un portail unique, bien que certains responsables aient été invités comme observateurs.

Les personnes convoquées étaient :

M. Robert DUHAU, INSA Lyon ; M. Jean RACINE, UTBM, Besançon ; M. Pascal CODRON, FESIC, (ISA Lille) ; M. Michel VITU, CGE (HEI) ; M. Alain JENEVEAU, UGEI (EPF) ; M. Jean-Louis BILLOET, GEIPI (Polytech. Orléans) ; M. Jean-Claude LAFAY, proviseur lycée Saint-Louis, Paris ; M. Bernard KOEHRET, INP, Toulouse ; M. Germain LACOSTE, ENI de Tarbes ; M. Guy GAUTHERIN, chargé de mission à la DES, Paris ; M. Jean-Alain HIVER, proviseur lycée du Parc, Lyon ; M. Serge RICHARD, INP Toulouse ; M. Claude BORGIS, FESIC ; M. Pierre SPITERI, CCP-INP Toulouse ; M. Talal MASRI, ENI de Tarbes ; M. ALIPHAT, ESIEA Paris ; M. Michel ROBERT, ESSTIN, Nancy ; Mme Agnès MANGEL, ESSTIN, Nancy ; M. Claude BOICHOT, Doyen IGEN, chargé de mission à la DES ; M. Daniel PLUSQUELLEC, ENSC Rennes.

La réunion, comme la précédente était présidée par M. Eric PIOZIN, Sous Directeur de la Vie Etudiante et des formations post-bac.

L'objectif était de faire un constat de l'avancement du dossier, en présence des représentants dûment mandatés par leur groupe d'écoles ou école.

En préambule, M. PIOZIN a rappelé à tous la volonté du Ministre de voir se développer des portails permettant aux élèves d'accéder de façon simplifiée et plus claire à l'offre de formation post-bac. Cette nécessité est liée à la généralisation en cours du dispositif LMD. L'ensemble du segment Bac+0 à Bac+3 doit absolument être rendu plus visible et cohérent au niveau national à l'horizon 2006/2007.

La procédure actuelle retenue pour les CPGE semble devoir être étendue progressivement aux autres formations tout au moins sélectives. Le but est d'optimiser l'affectation et non de contraindre. En effet, il faut trouver le moyen de rendre plus efficaces et plus « universelles » les orientations post-bac. Dans certaines Académies, les Recteurs vont procéder dès cette année scolaire à une expérimentation visant à introduire les recrutements en STS et en IUT (Nantes). Certaines Universités (Tours ?) envisagent aussi de rejoindre le dispositif.

Les écoles ont présenté ensuite leur point de vue. Certaines semblent prêtes à s'intégrer d'emblée, d'autres comme les INSA sont plus réservées pour le moment. Sont ressortis les deux points de divergence : la date de l'ordonnancement des vœux (vocable remplaçant désormais « hiérarchisation »...) et la date de mise à disposition des résultats.

Plusieurs interventions du côté des représentants du Ministère et des proviseurs ont visé à convaincre que l'ordonnancement préalable était indispensable pour que l'algorithme soit mis en œuvre et que sa date soit arrêtée au plus tard mi-juin pour que la procédure soit compatible avec d'autres opérations (RAVEL ou autres envisagées par les Universités).

Finalement, il est convenu que la DES publiera pour le 30 septembre 2004, un texte précisant les modalités exactes qui seront celles de la prochaine campagne. Sauf blocage solidaire de principe, de nombreux groupes devraient s'y associer.

Jean-Alain HIVER

C.A. de l' A.P.L.C.P.G.E au Lycée Louis le Grand Le 24 septembre 2004

Compte rendu

Absents excusés :

J.M. FOUQUET, J.A. HIVER, M.PARCOLLET (retenus)

F.BOULAY (Bordeaux) nommé IA adjoint à Paris. Il est remplacé par l'ex-proviseur de ST-CYR.

F.SIQUIER (Prytanée La Flèche), nommé à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Accueil

J. VALLAT rappelle qu'un besoin d'échanges plus larges qu'avec le seul bureau a motivé la convocation de ce Conseil d'Administration extraordinaire.

1 BILAN DU RECRUTEMENT.

Les rapports rédigés par J.A. HIVER représentant de l'A.P.L.C.P.G.E. sont distribués (*voir pages 21 à 26*)

- Compte rendu de la Commission nationale sur la procédure de recrutement du vendredi 10 septembre 2004.
- Commission nationale sur la procédure de recrutement réunion du lundi 20 septembre 2004
- les premières statistiques sur le recrutement remises par B. KOEHRET (septembre 2004)

J. VALLAT fait part au C.A. de la reconduction de C.BOICHOT dans sa mission par le nouveau ministre F. FILLON. C. BOICHOT travaillera en liaison directe avec le Cabinet. Par cette nomination, le ministre montre son intérêt pour les C.P.G.E. auxquelles il assigne quatre tâches en priorité :

- intégration dans le cadre européen,
- amélioration de l'équité sociale du recrutement,
- refonte de l'organisation des concours en réduisant le nombre de concours et le nombre d'épreuves,
- mise en synergie des débouchés des CPGE littéraires.

A la Commission Amont, C. BOICHOT a donné des chiffres sur le recrutement : pour les CPGE il n'y a pas d'inquiétude majeure, mais les filières scientifiques en Faculté souffrent, car le déblocage du numerus clausus en médecine a modifié les flux des inscriptions.

Les CR des réunions des 10 et 20 septembre sont commentés ; il en ressort principalement :

- une meilleure efficacité de la procédure complémentaire.
- la satisfaction de 52,5 % des candidats qui ont obtenu leur premier vœu.

- une simplification pour la procédure concernant l'internat.

Le tour de table fait ressortir des remarques redondantes :

- Pour plusieurs établissements les chiffres de surbooking n'ont pas été suivis contrairement à ceux leurs voisins concurrents ; il en résulte des sections très dégarnies pour les premiers, alors que pour les seconds les classes sont très remplies.
- Le nombre de candidats ayant fait des erreurs lors de la saisie de leurs candidatures est plus important que l'an passé, et les interventions pour correction auprès de Toulouse ont été plus nombreuses. La réactivité et l'efficacité des services de Toulouse sont également souvent signalées.
- Les difficultés d'inscription de bons élèves pour l'internat les ont parfois conduits vers le privé.
- Plusieurs académies connaissent une importante baisse des effectifs du vivier des bacheliers (DIJON, GRENOBLE, METZ) ; le recrutement en CPGE ne semble pas trop en souffrir toutefois ; il en va tout autrement dans ces académies pour les facultés de sciences.
- On remarque (NANTES, GRENOBLE, LYON, CLERMONT) la désinvolture grandissante de certaines familles qui ne donnent aucune suite à leur inscription, ne prennent pas la peine d'aviser l'établissement (même pas pour essayer de récupérer leur chèque...).
- La gestion de l'internat a été fortement perturbée par la modification des instructions en cours de procédure. Un nombre important de dossiers comportaient des informations erronées : non conformes aux pièces jointes (avis d'imposition).

Hormis ces points redondants, les académies connaissent des situations variées :

NANTES : on déplore une multiplication d'erreurs des candidats sur Internet et des démissions. Les effectifs sont constants avec une légère baisse en E.C.S... Des élèves bien classés non admis à l'internat se retrouvent souvent dans un établissement privé susceptible de les loger.

CAEN : on observe une nette amélioration du recrutement, inégale toutefois : B.C.P.S.T. et P.C.S.I. ont très bien recruté. En revanche, pour M.P.S.I. on constate une évaporation importante vers les I.N.S.A. (17 élèves).

RENNES : en E.C.T. le recrutement est satisfaisant, ce qui n'est pas le cas au niveau national.

DIJON : le lycée Carnot progresse même en P.T.S.I. Pas de difficulté avec la procédure de recrutement.

GRENOBLE : baisse légère en P.T.S.I. plus forte en P.C.S.I.. qui est concurrencée par les I.N.S.A.. Les établissements périphériques s'inquiètent, par exemple VALENCE qui connaît des départs incontrôlés d'élèves vers des établissements concurrents qui ne vérifient pas toujours que le candidat arrivant en septembre n'est pas déjà affecté ailleurs... La procédure complémentaire a mieux fonctionné.

AIX-MARSEILLE : Seuls sont connus les chiffres du lycée THIERS qui recrute bien. Les effectifs de la filière B/L sont en légère baisse, avec des difficultés de recrutement avec le latin et le grec. A noter également des résultats évalués plus largement au baccalauréat 2004, ce qui conduit au non-recrutement de candidats qui ont pourtant obtenu une mention au baccalauréat.

VERSAILLES : la nouvelle procédure ne permet pas l'amélioration du recrutement. Il faut faire mieux connaître les CPGE en relançant l'information dans les académies, et c'est urgent.

REIMS : stabilité des effectifs sauf en E.C.S. (en baisse). La promotion des C.P.G.E. auprès des professeurs principaux de terminale est prévue.

METZ : l'académie connaît également une baisse démographique. On note des difficultés pour comparer les notations entre les différentes terminales dont le nombre est plus important qu'auparavant : l'ancienne procédure filtrait les candidats du fait du petit nombre possible de vœux. Les bulletins sont plus riches que la fiche du dossier qu'il est pourtant question de simplifier encore (une seule fiche par élèves pour toutes les formations...)

A ce sujet J. VALLAT pense qu'il faut réagir fermement dans l'intérêt des élèves : des appréciations globales ne permettent pas de nuancer, elles sont souvent rédigées pour les candidatures de niveau le plus élevé ce qui nuit aux élèves candidats également à des établissements moins sélectifs. Faute de fiches utilisables, on risque de voir des demandes de pièces complémentaires (plusieurs établissements privés ne s'en privent pas déjà...). Un seul type de fiche par élève avec des appréciations identiques pour toutes les filières serait de plus contradictoire avec le projet personnel de l'élève.

STRASBOURG : recrutement normal.

LYON : la procédure doit continuer à évoluer. L'I.N.S.A. en recrutant certains élèves plus tôt a permis une diminution de l'évaporation. La filière PCSI est concurrencée par INSA moins cependant que PTSI pour laquelle les élèves sont plus motivés. Dans ce contexte la concurrence PC/PSI après le « Y » risque de s'exacerber.

Les fiches dossiers sont difficilement exploitables, ce sont les bulletins qui comptent avant tout.

NORD : Satisfaction sur le taux de remplissage des filières technologiques. Sciences Po ayant changé ses règles de recrutement avec un concours exclusif bac+0, a nui au recrutement en hypokhâgne et ECS. Les filières ECE et ECS souffrent aussi de la concurrence des établissements privés qui ne se conforment pas à la procédure et recourent à un recrutement parallèle. A noter la création d'une prépa intégrée à Valenciennes pour des candidats n'ayant pas demandé de C.P.G.E. (avec quelle vérification ?). Pour les P.C.S.I. le recrutement devient plus difficile.

LILLE : FAIDHERBE est bien rempli sauf en ECS (35). Les P.C.S.I. ont dû recourir à la procédure complémentaire. Les filières technologiques E.C.T. et P.T.S.I. régressent malgré de bons résultats obtenus aux derniers concours par ces classes.

TOULOUSE : les effectifs passent de 1359 à 1432 ; grâce au surbooking on retrouve les chiffres d'il y a 2 ans. Le lycée BELLEVUE et la C.P.G.E. de TARBES se retrouvent même en sureffectif. L'évasion pendant l'été pourrait être mieux contrôlée si à la place de "oui, mais " il existait la possibilité de "oui si" (« si » une place est possible à la suite de démissions). On signale toutefois des difficultés en P.C.S.I. à ALBI. Au lycée FERMAT les revenus des familles ont été systématiquement vérifiés sur les pièces jointes, les fiches dossier étant souvent erronées. Les 1000 demandes d'internat ont ensuite été traitées par Excel selon un barème qui a très bien fonctionné (les boursiers sont placés en tête de classement).

CLERMONT : Baisse des candidatures sur l'académie : en sciences 1/3 des candidatures de TS ont fui vers la médecine . Les candidatures marocaines ont permis un recrutement convenable.. -1/3 de TS fuite vers médecine. L'I.N.S.A. et Sciences Po ont également induit des fuites.

L'information « plus de place aux concours que de candidats » a par ailleurs nui à la qualité du travail des SUP en 2003-2004. La finalisation de convention avec les facultés est rassurante.

PARIS : pas de difficultés majeures. A noter des demandes tardives plus nombreuses qui ont dû être négociées par téléphone entre les établissements.

PARIS Henri IV : Les dénominations des filières littéraires sont toujours confuses en particulier pour l'E.N.S. de LYON. Le sigle B.C.P.S.T. est incompréhensible et conduit de plus à une mauvaise évaluation par les candidats des niveaux requis en maths et physique-chimie. A noter qu'il n'y a pas eu cette année d'abus pour les changements d'établissements.

PARIS CHAPTAL : les chiffres de sur-réservation n'ont pas été respectés par Toulouse, qui les a baissés arbitrairement ; il s'en suit une perte d'effectifs. Une explication doit être demandée à Toulouse. On propose qu'une étoile "*" apparaisse en fin de recrutement sur le site.

PARIS St LOUIS : 45-47 par classe. Une PC* a été transformée en PSI (non étoilée) On constate une forte tension sur l'internat : 3000 candidatures pour 300 places.

P. CORRE conclut que la répartition n'est pas encore totalement satisfaisante. La nouvelle procédure semble renforcer la hiérarchie entre les établissements alors que la diversification sociale apparaît plutôt en baisse dans les classes littéraires. Le discours conformiste "les CPGE cassent les élèves, allez en fac..." dissuade en priorité aux élèves de milieu modeste. L'internat très avantageux financièrement est enfin un privilège considérable alors que le privé pratique les prix du marché de l'hébergement. Il faut que les régions y réfléchissent. Enfin, la baisse du vivier est préoccupante dans certaines académies.

Le calendrier 2004 a été efficace et il faut le maintenir ; le dernier tour le lendemain du 2eme jury du bac sans «oui, mais » convient bien aux impératifs des établissements.

2. LMD ET COMMISSION AMONT.

C. BOICHOT a accepté une commission nationale sur le sujet. Le ministère via l'Inspection Générale va évaluer le démarrage du L.M.D. en faculté. En l'absence de réponse du ministère, les questions importantes restent toujours posées :

- Qui aura autorité pour délivrer les crédits ECTS ?

J. D. ROQUE : même si des professeurs de CPGE (docteurs) participent aux commissions de validation des diplômes en Faculté, les E.C.T.S. peuvent difficilement être délégués aux seuls conseils de classes de C.P.G.E.

Une aide à l'harmonisation nationale sera-t-elle proposée par une grille nationale par formation ?

L'autonomie des universités est un sujet sensible et inévitable, mais il ne doit pas devenir un alibi pour ne rien faire. Cet immobilisme a des conséquences et induit des comportements divers selon les académies : à VERSAILLES, on semble penser que le sujet n'est pas d'actualité, et on sursoit aux négociations contrairement à d'autres académies comme POITIERS. A TOULOUSE, les directeurs d'UFR négocient en parallèle chacun pour soi, alors que PARIS VI signe déjà des conventions avec les lycées...

H. BROUILLET rappelle que les E.C.T.S. ont valeur de diplôme et non de dispense d'examen.

- Combien d' E.C.T.S. ?

Le nombre d' E.C.T.S. est proportionnel d'après les textes au nombre d'heures d'enseignement. Compte tenu des horaires d'enseignement en C.P.G.E. on pourrait penser que pour les deux ans de classes préparatoires il soit accordé plus de 120 E.C.T.S.

- Une inscription cumulative en Faculté pourrait-elle accorder les E.C.T.S. correspondants ?

P. CORRE souhaite que les CPGE se mettent d'accord pour négocier dans chaque académie pour l'ensemble des CPGE comme cela a été fait à Paris avec l'université Pierre et Marie Curie en sciences. Les facs sont intéressées par les étudiants de C.P.G.E.

J.M. BRAVO pense que l'A.P.L.C.P.G.E. devrait centraliser l'information sur les négociations régionales pour la diffuser ensuite.

P. CORRE se charge de centraliser et rediffuser l'information, mais il demande de la rigueur dans les réponses des correspondants académiques.

3. FONCTIONNEMENT ET PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS. PRÉPARATION DE L' A.G.

3.1 Fonctionnement des commissions.

Les commissions n'ont pas assez fonctionné cette année. J. VALLAT pense que dans les académies la priorité est à l'information sur les C.P.G.E. Le rapport entre le nombre des impliqués dans l'association et le nombre d'adhérents est insuffisant.

J.D. ROQUE pense que l'A.G. devrait être organisée autrement : au bureau du 2 juin 2004 à HEC, il a été proposé de débiter l'A.G. le vendredi après-midi avec un travail en commissions par exemple. Il faut bien sûr qu'une majorité d'adhérents soit prête à consacrer un peu plus de temps pour ce travail de réflexion en amont de la journée du samedi qui doit être maintenue.

3.2 L'organisation de l'Assemblée Générale des 14 et 15 janvier 2005 prend la forme suivante :

Avant l'A.G. rédaction d'un texte préparatoire par chaque responsable de commission. Ce texte sera inclus dans le N° 39 du bulletin.

Le vendredi 14 janvier 2005

- 16H00-19H00, commissions dans différents lycées du quartier latin,
- En soirée : repas convivial.

Le samedi 15 janvier 2005 de 09H00 à 13H00

la matinée serait séparée en deux parties :

- Vie de l'association
- Intervention d'un invité

Le rapport des commissions sera écrit et non oral ; en revanche les propositions ou les questions formulées par les commissions seront versées aux débats du samedi.

Il apparaît que dans ce cadre les thèmes des commissions doivent être redéfinis en fonction des préoccupations majeures du moment :

3.3 Thèmes des commissions pour l'Assemblée Générale

Quatre commissions sont retenues :

- International et Europe. Responsable : J M. BRAVO
- Le LMD et les E.C.T.S. Responsable : P. CORRE
- Le statut juridique des élèves (avec l'internat). Responsable : .J .D .ROQUE
- La démocratisation des CPGE leur promotion par une information adaptée.
Responsable S. CHARPENTIER

Une réunion des commissions « Procédure de recrutement » et « Communication » n'apparaît pas s'imposer dans le contexte de l'A.G. Il en va de même pour la commission « Conventions concours » qui n'a rien de plus à évoquer actuellement compte tenu du blocage rencontré.

3.4 Recrutement pour l'A.P.L.C.P.G.E.

En ce début d'année, il est important de relancer le recrutement. Les N° 38 et 39 participent du dispositif, mais les régionales peuvent également promouvoir l'association. Les séances de travail sur les E.C.T.S. sont une bonne occasion pour rassembler les collègues concernés adhérents actuels ou potentiels. Il convient toutefois que l'A.P.L.C.P.G.E apparaisse clairement comme à l'initiative ou très fortement motrice dans ces réunions, en particulier si elles sont convoquées par les recteurs.

A cette fin, il est demandé aux correspondants régionaux d'organiser des régionales pour faire le point sur les négociations E.C.T.S. dans toutes les académies.

P.CORRE élaborera et diffusera un questionnaire visant à recueillir les informations sur l'état des négociations dans les académies.

4. ACCUEIL DES ÉLÈVES ÉTRANGERS EN CPGE

Il y a lieu de s'assurer de la situation légale de ces élèves étrangers pour toute la durée de l'année scolaire ; les élèves mineurs en particulier doivent avoir après leur arrivée un nouveau visa et un permis de séjour.

4.1 Bilan rapide de l'opération accueil de jeunes Chinois

30 élèves sont concernés cette année ainsi que 12 établissements qui accueillent ces élèves (6 à PARIS et 6 en PROVINCE).

A noter que les Chinois seraient prêts à fournir 500 postulants... (pour 50 places actuellement). A la rentrée 2004-2005, les élèves ont été affectés en fonction de leur rang aux tests (de mathématiques).

Le tour de table fait apparaître des constatations communes :

- **L'adaptation est très rapide**, toutefois des difficultés linguistiques sont signalées (NANTES LYON). J. VALLAT ne manifeste pas trop d'inquiétude : ces difficultés ne devraient être que passagères au regard de son expérience des années précédentes. En revanche et en dépit de leurs facultés d'adaptation, ces élèves demeurent handicapés par la langue et la culture générale (française...) aux épreuves de français des concours scientifiques.

- **La fermeture des internats** pose le problème de l'hébergement de ces élèves durant les week-ends et les vacances. L'accueil est le plus souvent assuré par des familles, de préférence celles qui ont un enfant dans la classe des étudiants concernés. A TOULOUSE le lycée Pierre de Fermat s'est aussi adressé à des associations chinoises locales.
- **Le niveau scientifique des élèves** peut se révéler assez impressionnant, ce qui n'empêche pas aussi certains de connaître quelques difficultés.

A LYON-LA MARTINIÈRE J.L. COPPERE souhaiterait accueillir des élèves en provenance de SHANGAI compte tenu de possibilités locales de subvention avec cette ville. Cela ne semble pas poser de problème majeur.

Le Ministre F. FILLON a eu connaissance de cette opération alors qu'il va rencontrer son collègue chinois lors des voyages prochainement prévus pour le début de « l'année de la France en CHINE ». La D.R.I.C a d'ailleurs demandé à J. VALLAT un rapport en vue de cette rencontre.

Pour l'an prochain, l'aide en français doit être approfondie : le stage de Vichy se révèle trop juste. D'autre part, le recrutement (avec les tests de maths) sera avancé dans le temps, ce qui permettra de rallonger la formation linguistique en Chine. De même, les élèves ayant réussi les tests seront dispensés du « bac » chinois pour dégager également du temps pour le stage linguistique.

4.2 Expérimentation de l'accueil de jeunes Roumains.

Cette opération a lieu cette année au lycée LOUIS LE GRAND, les élèves s'adaptent très bien et montrent également des qualités peu communes en sciences.

Le développement de ces expérimentations développe l'internationalisation des CPGE. Cela ne peut que renforcer la position de ces formations, pour l'instant très spécifiques à la France, même s'il existe des systèmes sélectifs différents (mais comparables) dans d'autres pays.

4. BULLETIN N° 38

Le sommaire de ce bulletin, le premier de l'année scolaire 2004-2005 sera envoyé par voie postale à tous les établissements ayant des CPGE avec une invitation pour l'AG ainsi qu'un bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion.

Le bulletin quant à lui sera envoyé par mail à tous les adhérents ayant des boîtes à lettres personnelles. Enfin, le fichier sera également téléchargeable en zone publique sur le site de l'association :

<http://aplcpge.free.fr>.

D. MONTAGNE et J.F. GUIPONT se proposent de cadrer ensemble le sommaire du N°38 ainsi que celui du N° 39 pour les proposer au Président et au Vice-président.

5. AGENDA

Les 19 et 20 novembre 2004.

La prochaine réunion du bureau aura lieu lors des journées de l'E.S.C. de LA ROCHELLE ; elle sera élargie aux membres du C.A. qui, ayant des CPGE commerciales, seront invités par l'E.S.C.

Pour mémoire : vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005 : assemblée générale.

Dominique MONTAGNE
secrétaire de l'APLCPGE

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCÉES
À CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES
(A.P.L.C.P.G.E.)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996 et du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, et par celle du 16 janvier 1999 au Lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

2.1 - d'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

2.2 - D'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - De servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

<p>NDLR : pour consulter la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, il suffit d'aller sur le site de l'APLCPGE http://aplcpge.free.fr , ou voir pages 8 à 10</p>
--

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.L.C.P.G.E.

VENDREDI 14 et SAMEDI 15 JANVIER 2005

Vendredi 14 janvier

Travaux des commissions

16h : réunion plénière au grand parloir du lycée Louis le Grand

16h30 : début des travaux

Commission 1 : Démocratisation, promotion des CPGE (au lycée Louis-le-Grand)

Commission 2 : L'international (au lycée Louis-le-Grand)

Commission 3 : Les CPGE dans le dispositif européen d'enseignement supérieur
(au lycée Henri IV, 23 rue Clovis PARIS 5ème)

Commission 4 : Statut des élèves de CPGE, internat
(au lycée Saint-Louis, 44 boulevard Saint-Michel PARIS 6ème)

19h30 Buffet dînatoire au lycée Saint-Louis

Samedi 15 janvier

Assemblée Générale (au lycée Louis-le-Grand)

Invité d'honneur Claude THELOT

Président de la commission du Débat National sur l'Avenir de l'Ecole

9h Accueil des participants (Salle de Conférences)

9h30 précises : Début de l'Assemblée Générale

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Echange sur les thèmes abordés en commission le 14 janvier
- Questions diverses

11h30 Intervention de Claude THELOT et débat

13h Déjeuner (Restaurant du Lycée Louis-le-Grand)

15h Réunion du Conseil d'Administration (Grand Parloir)

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez donc le **bulletin d'adhésion** ci-joint à notre trésorier. Et, pour participer à l'Assemblée Générale, **retournez sans délai le bulletin de participation au verso** à l'adresse indiquée.

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 14 et SAMEDI 15 JANVIER 2005**

COUPON-RÉPONSE (à retourner à Joël H. VALLAT, proviseur du Lycée Louis-le-Grand)

Nom : **Prénom :**

Etablissement : **Tél :**

O – Participera aux travaux du vendredi 14 janvier de 16h à 19h dans la commission :

- n°1 - n°2 - n°3 - n°4

– Participera au buffet dînatoire à 19h30 (*) – Ne participera pas au buffet

L'inscription se fera directement auprès des animateurs des commissions (voir page **XX**)

– Ne participera pas aux travaux des commissions

O – Participera à l'Assemblée Générale du samedi 15 janvier

– Participera au déjeuner au Lycée Louis-le-Grand (**) – Ne participera pas au déjeuner

– Ne participera pas à l'Assemblée Générale du samedi 15 janvier

(*) Dans ce cas, joindre un chèque de 15 € à l'ordre de l'APLCPGE pour le vendredi 7 janvier impérativement

() Dans ce cas, joindre un chèque de 25 € à l'ordre de l'APLCPGE pour le vendredi 7 janvier impérativement**

Dans le cas d'une participation au buffet du vendredi et au déjeuner du samedi, joindre un seul chèque de 40 €

Envoyez sans délai votre adhésion 2004-2005. L'APLCPGE a besoin de votre contribution pour poursuivre son action en faveur des classes préparatoires

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES
(APLCPGE)
ADHESION 2004-2005**

Renouvellement

Première adhésion

NOM :	Prénom :	Fonction :
Académie :		
Lycée :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	E. mail :

1- Renseigner toutes les rubriques ci-dessus

2- Joindre un chèque de **45 €** (22,50 € pour les membres honoraires) à l'ordre de l'APLCPGE.

NB : les adhésions se faisant à titre individuel, l'Association ne peut encaisser les chèques émanant d'un établissement.

3- Adresser ce bulletin d'adhésion et le chèque à :

**Philippe SEMICHON
Proviseur du Lycée Chaptal
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 22 76 95
Télécopie : 01 45 22 85 12**

(Réservé à l'Association)

--	--